



DAEC*

Vigilance sur les effets des nouvelles mesures !

La **CFE-CGC** a signé l'avenant à l'accord relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et aux Ruptures Conventionnelles Collectives en cohérence avec les accords précédents. Notre organisation syndicale préfère des départs volontaires aux mesures plus contraignantes et obligatoires tels que les Plans de Sauvegarde de l'Emploi. Ce nouveau plan de départs est actif jusqu'au 31 août 2024. L'avenant est consultable [ici](#).

La **CFE-CGC** tient tout de même à alerter la direction sur les effets dévastateurs et les limites de ce dispositif :

-  Trop de départs non anticipés ;
-  Des débuts de mission laborieux avec des périodes de recouvrement inexistantes ;
-  Une charge de travail non mesurée ;
-  Une perte de compétence ;
-  Des effectifs calculés au plus juste ne permettant pas d'effectuer les missions dans de bonnes conditions ;
-  La volonté de réduire au maximum les cols blancs sans se préoccuper des conséquences ;
-  Des mails réguliers incitant les salariés à quitter le groupe ;
-  ...



Afin de mettre en application ce dispositif, l'Anticipation, l'Emploi et les Compétences doivent guider les réflexions afin de réussir les nouvelles transformations attendues notamment avec la transition énergétique conduisant à l'électrification des véhicules.

L'investissement humain doit être un axe prioritaire accompagné d'un plan de formation débouchant sur des embauches en CDI. Ces mesures permettront de redynamiser le recrutement des jeunes et de motiver les nouveaux arrivants en valorisant leur parcours professionnel.

La **CFE-CGC** a condamné, à Mulhouse, le manque d'ambition dans l'embauche des TAM et des cadres alors que le site est en pleine mutation.

*DAEC : Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences

Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS !



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

